



# Mesures Salariales:

## L'imagination au service de l'exploitation !

Metz le 12 décembre 2016

### **Décidemment, notre directoire ne recule devant aucune mesquinerie !**

**Cette fois, les « nominés 2016 » devront patienter jusqu'au 25 décembre pour percevoir leur augmentation et cerise sur le gâteau, il n'y aura pas d'effet rétroactif !**

Vous l'aurez constaté, les avancements sont distribués de plus en plus tard dans l'année. Ainsi, au fil du temps, nous sommes passés d'avril à décembre. Jusqu'à présent, pour ne pas trop mécontenter les intéressés la direction appliquait un effet rétroactif de quelques mois ce qui lui permettait tout de même d'engranger une belle économie de masse salariale au passage.

### **Mais pourquoi s'arrêter en si bon chemin ?**

✂ **2015**, la direction invente le « **débit différé salarial** » ! Prétextant le lien avec l'entretien d'appréciation qui se déroulerait début 2016, les mesures individuelles sont reportées en février de l'année suivante avec toutefois un effet rétroactif.

✂ **2016**, encore plus fort, la direction **supprime tout effet rétroactif !**

Avec une enveloppe limitée à 0.7% de la masse salariale, qui elle-même ne cesse de diminuer (*Pour 2017 une nouvelle baisse de 1.6 M€ a été budgétisée*) c'est sûr, il faut de l'imagination pour distribuer les soi-disant récompenses !

**Mais charité bien ordonnée commençant par soi-même**, le directoire s'est quant à lui attribué des mesures salariales 2016 variant de 7000 à 3000€ chacun et bien entendu personne n'a patienté jusqu'en décembre pour les percevoir !

### **Le Constat est sans appel :**

- ☹ Nos minima salariaux sont gelés depuis 10 ans,
- ☹ Les augmentations générales sont dérisoires (*0.6% en 2016 avec application en mars*),
- ☹ L'intéressement perçu en 2016 était en baisse,
- ☹ Les mesures salariales individuelles (*ridicules en nombre de bénéficiaires*) sont repoussées à décembre

**Et pourtant ... nous produisons toujours plus.**

**Pour Sud, il est temps de corriger « l'erreur »** pour cela, deux suggestions à la portée de chacun(e) :

- **Mettre nos efforts en adéquation avec notre rémunération,**
- **Déclarer tous nos dépassements d'horaires.**

# **AGISSEZ !**

Votre équipe **Sud**